

**Compte – rendu sommaire de la séance  
du Conseil Municipal du 23 mai 2020  
En vertu des articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Le 23 mai 2020, le Conseil Municipal de la commune d'EYDOCHE (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Mme RONCO Catherine.

**Présents :** Messieurs BEJUY Thomas, BESANCENOT Sébastien, BUDIN Clément, DEMAISON Aurélien, GLANDU Philippe, MATHIEU Alain,

Mesdames AMIRAN Aurélie, BUGEAU Christelle, DANTHON Estelle, GUILLAUD Maria Del Mar, PELISSERO Françoise, RONCO Catherine, TROPEL Lucie , VICAT-VINCENT Françoise

**Absent :** GUENARD Christophe

**Election du Maire**

Catherine RONCO est élue Maire

**OBJET : Délibération n°10/2020: Création des postes d'adjoint**

Le Maire expose

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,

**DECIDE** la création de 1 poste d'adjoint.

**Election d'un adjoint**

Philippe GLANDU est élu 1er adjoint

**OBJET : Délibération n°11/2020 : Envoi des convocations dans la forme dématérialisée**

Le Maire expose

Dans un souci d'économie, il est proposé que les personnes qui disposent d'une adresse mail reçoivent les convocations au Conseil Municipal par e-mail avec confirmation de lecture.

Un document annexe répertoriant les adresses mail ainsi que les autorisations est joint à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** que les convocations seront envoyées par mail avec confirmation de lecture.

**Autorisation transmission des coordonnées des élus à la CCBE**

La séance est levée